Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 8 Rabiaa II 1446
11 Octobre 2024

N° 119

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2477**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2478**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2479**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2485**
Homologation de résolutions **2486**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2486**
Avis aux créanciers **2491**
Convocations
Sociétés anonymes **2491**
Sociétés communautaires **2494**
Autres sociétés **2494**
Actes Administratifs
Avis au public **2495**
Divers
Avis au public **2496**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société citoyenne

Dénomination sociale : la société Citoyenne Régionale Olea d'exploitation agricole

Type de la société : Régional

Capital social à souscrire : 20.000 dt

Adresse : Rue Habib Karma Kef

Objet : activité agricole :

- Production d'huile d'olive

- Agriculture majeure

- Productions animales

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de statut : 8/8/2024 au tribunal de première instance de Kef sous n°15

Nombre de part : 50 parts, 400 dt par part

Banque de dépôt : BNA agence Kef

Date de la souscription : du 17/10/2024 au 18/11/2024

Comment et ou convoquer l'assemblée générale constitutive : après la souscription totale, l'assemblée générale constitutive sera convoquée par publication avec annonce au JORT et 2 journaux quotidiens et l'affichage de la convocation au siège de la délégation du Kef.

Les fondateurs :

- Wael Marzouki : Résident au Kef

- Mohamed Ali Khdoumi : Résident au Kef

- Mohamed Amine Khmiri : Résident au Kef

- Aziz Ben Jedou : Résident au Kef

- Dorra Ksouri : Résidente au Kef

- Adel Dbechi : Résident au Kef.

2024R02550SODB1

Constitution d'une société Citoyenne

Dénomination sociale : Société Citoyenne Locale SANAM EL AADHARA

Type de la société : locale

Capital social à souscrire : Dix Mille (10 000) Dinars

Adresse : Zaafrane, Douze Nord, Kébili

Objet :

- Transformation primaire intégrée dont l'entreposage frigorifique

- Production et vente d'aliments

- Elevage de toutes sortes

- Le développement de l'activité agricole

- Et toutes autres activités annexes permettant la promotion de secteur agricole.

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de statut : 01 octobre 2024 au tribunal de première instance de Kébili

Nombre de part : 50 parts

Banque de dépôt : BTS Agence Kébili

Date de la souscription : du 7 Octobre 2024 au 6 Novembre 2024.

Les fondateurs :

- Ali Ben Belgacem : Résident à Zaafran - Kébili,

- Ali Benrtima : Résident à Zaafran - Kébili,

- Elfatah Bouzid : Résident à Zaafran - Kébili,

Les personnes désireuses de participer à la constitution de la société déposent leurs demandes auprès des fondateurs de la société et au lieu désigné par eux à cet effet, au moyen d'une pièce de participation à la disposition des fondateurs après examen du projet de statuts de la société.

2024R02552SODB1

Constitution d'une société communautaire

Dénomination : Société Citoyenne locale Kanaan activité d'Agriculture.

Type de la société : Société Citoyenne Locale.

Montant social : Khadhra délégation Kairouan sud - Gouvernorat de Kairouan.

Objet : Production et vente de fourrage, engraissement et vente de poulets et valorisation des produits agricoles.

Durée : 99 ans

Date de dépôt du projet du statut et contrat constitutionnel de la société 24/9/2024 du tribunal de première instance de Kairouan sous dossier n°17*

Nombre de parts à souscrire : 50 parts

Valeur nominale de parts : 200 dinars

Date limite de souscription : 01 novembre 2024 à dix heures de matin.

Assemblée générale constitutive : Vendredi le 8 novembre 2024 à dix heures de matin au siège de l'entreprise.

Contacter : M. Nizar Talbi

Pour obtenir le numéro de compte bancaire pour la souscription

Numéro téléphone : 95179191

Fondateur :

Nizar Talbi

Kamel Talbi

Salah Talbi.

2024S01248SODB1

Prospectus de souscription

La société FLOUKETNA Sfax a été constituée avec les détails suivants :

1. Nom : FLOUKETNA

2. Type : Société citoyenne locale

3. capital : 30 000 dinars

4. Siège : Port de pêche de Sfax

5. Objet : Environnemental, services et loisirs

6. Durée : 99 ans

7. Date de dépôt au tribunal : Tribunal de première instance de Sfax 1, le 25/9/2024, sous le numéro 24/16.

8. Cadre juridique :

- 600 parts avec une valeur unitaire de 50 dinars chacune.

- 15 % des bénéfices sont réservés sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50 % du capital de la société locale.

- 20 % des bénéfices sont destinés aux activités sociales, culturelles et environnementales.

- Les bénéfices restants peuvent être distribués jusqu'à un maximum de 35 % par décision de l'assemblée générale.

- Le surplus est réinvesti dans le développement et l'expansion locale des activités.

9. Banque : Banque de Solidarité (BTS) Sfax.

10. Fondateurs :

- Mohamed Samir Ghram
- Kais Akrout
- Khadija Farah Bouhageb.

2024X01303SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SICOAC DISTRIBUTIONS ET SERVICES

S.A au capital de 1 200 000 dinars

Siège social : Jebel Jeloud Tunis

D'après le PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14 mars 2024 susvisé, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis, le 4 avril 2024, Enregistrement n° : 24901331, Quittance n°3539 déposé au RNE le 7 octobre 2024 Quittance n°AC401462024, il est décidé :

- L'augmentation du capital de la SDS de son montant actuel fixé à un million deux cent mille Dinars (1 200 000 DT) divisé en 120000 actions de 10 dinars chacune, à deux millions sept cent mille Dinars, par apport en numéraire pour la somme de un million cinq cent Mille Dinars (1500000 DT) libéré au quart à raison de trois cent soixante quinze mille Dinars (375 000 DT) détenu en un compte indisponible n° 050090000280871540.56 Banque de Tunisie Agence Mégrine.

- Cette augmentation se traduira par l'émission à la paire de 150000 actions nouvelles de 10 dinars chacune, toutes à souscrire et à libérer au quart en numéraire.

- Compte tenu de l'augmentation de capital l'article 7 des statuts est modifié en conséquence comme suit : le capital social est fixé à la somme de deux millions sept cent mille Dinars divisé en 270 000 actions nominatives de 10 Dinars chacune.

- L'assemblée générale extraordinaire, confère tous pouvoirs au conseil d'administration de la société ou à son mandataire pour faire tous dépôts et publications nécessaires.

2024R02537SANB2

Renouvellement du mandat du Directeur Général

Polyclinique Essalama Sfax

SA au capital de 6 102.500 dinars

Siège social : Avenue des Martyrs, Place Bab Jebli - 3003 Sfax

Identifiant unique : 0503855N/A/M

1- En vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration n°231 tenue le 23/9/2024, enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebbi Sfax en date du 02 octobre 2024, selon quittance n°M099020, enregistrement n°24704294 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises de Sfax le 3/10/2024 selon quittance n°2024110638, il a été décidé de renouveler le mandat du directeur général de la société Polyclinique Essalama Sfax, Monsieur Riadh Ghorbel pour une durée de trois ans à compter du 8 octobre 2024 jusqu'au 7 octobre 2027 avec les mêmes pouvoirs.

2024X01302SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société CCEI

Société à responsabilité limitée

Au capital de 100 000.000 Dinars

18 Rue de l'Energie ZI Ben Arous 2013

I.U : 20/9/2024

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24/6/2022 enregistré à la Recette des Finances d'El Yasminet le 28/6/2022 Quittance n°M039050, Enregistrement n°22701419, il a été décidé :

- La cession de 200 parts détenues par Madame Moufida Ben Khater au profit de Monsieur Mohamed Ridha Ben Khater, et 312 parts détenues par Madame Saida Belhadj Yahia au profit de Monsieur Belhassen Belhadj Yahia

- La nomination de Monsieur Belhassen Belhadj Yahia gérant, et Monsieur Mohamed Ridha Ben Khater Cogérant de la société CCEI.

Une copie du procès-verbal a été déposée au RNE en date du 5/7/2022 sous l'annonce n°202251538.

2024R02540SRLB2

SOCIETE ADENIUM SARL

CNSS : 569270-74

Matricule Fiscal : N°1379716L/A/M/000

Siège social : Avenue Mongi Slim Immeuble Maalej 1er étage Bur 1 Sfax 3021

Suivant PV de l'AGE en date du 20/9/2024 et enregistré à la Recette des Finances, d'enregistrement des contrats des sociétés de Sfax en date du 3/10/2024, sous le numéro 24506048 Quittance n°006657, et dont un exemplaire a été déposé au registre National des entreprises sous le n°2024111007 en date du 4/10/2024, il a été décidé ce qui suit :

- Dissolution de la société et nomination de Monsieur Khalil GHROUBI en qualité de liquidateur.

Le liquidateur informe les créanciers qu'ils sont invités à produire leurs titres de créances à son adresse sise à Golden Towers Bloc B bureau B3-5 Centre urbain nord Tunis 1082, dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce.

2024X01294SRLB2

Clôture définitive de la liquidation

Sté EYA AGRICOLE

SARL - En liquidation

Capital : 90.000,000 D

MF : 941377/S

Siège social : Cité El Habib Lotissement Kolsi Imm. Saada Sfax

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale non ordinaire en date du 1er octobre 2024 enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 1er octobre 2024 enregistrement n° 24705980, quittance n°M006581, dont un exemplaire du procès-verbal a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises à Sfax le 3 octobre 2024 sous le n°2024110427, il est convenu ce qui suit :

- Approbation de la clôture définitive de la liquidation,

- Approbation du résultat définitif de la liquidation,

- Quitus au liquidateur de la société Monsieur Kallel Lassâad en lui accordant le pouvoir pour la radiation de la société auprès du Registre National des Entreprises.

2024X01301SRLB2

KROMBERG & SCHUBERT TUNISIE

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 30.344.800 DT

Siège social : Zone Industrielle de Béja - 9000 Béja

Identifiant Unique : 1012654G

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 16/9/2024 enregistré à la Recette des Finances 18 Rue Arbi Zarrouk Béjà le 25/9/2024 sous Qn°M074397 ERG n°24707746.

Il est précisé que l'augmentation par conversion de créance est souscrite par la société Kromberg & Schubert Holding GmBH

Un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1012654G sous dossier n°2024109255 le 30/9/2024.

2024402474SRLB2

CANARY INVESTMENTS

Société à responsabilité limitée

Capital social : 1.320.000 DT

Cercle des Bureaux - Bloc B - Bureau N°B1.1.2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant Unique : 1823284M

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 13/9/2024 enregistré à la Recette des Finances de Charguia, le 1/10/2024 sous Qn°M114418 ERG n°24710331.

Suite à la démission de Monsieur Latif Ben Jdidi Mhadhbi, les associés ont décidé de nommer pour une durée indéterminée Monsieur Antonio Ibanez Santiago en qualité de gérant et Monsieur Daniel Naranjo Cabrera en qualité de co-gérant avec les pouvoirs les plus étendus pour agir séparément.

Un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1823284M sous dossier n°2024110950 le 4/10/2024.

2024402475SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la Recette des finances d'Hammamet le 02/10/2024 (reçu n°142514 n° d'enregistrement 24205689) Mr Mtir Mhadhebi a vendu à la Sté Bleu et Blanc SARL représentée par sa gérante, en cours de constitution, la totalité du fonds de commerce avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis au GP1 Manaret Hammamet pour exercer l'activité de vente de poissons.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteuse à son domicile sis à la rue Abdellah Farhat Bir Bouragba Hammamet et ce dans un délai de 20 jours commençant à partir de la parution au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux La Presse et Essahafa en date du 8/10/2024.

2024T00962FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente de fonds de commerce daté du 02 octobre 2024 enregistré à la recette des finances de l'Avenue de l'Indépendance Bardo le 3/10/2024, quittance n°M079590, n° d'enregistrement 24208101, la DOGANNA Fast-food en la personne de son représentant légal Mr Houcine ZITOUN titulaire de la CIN n°00258738 a vendu à Mr Belahssen ben Ali ELMABROUK titulaire de la CIN n° 09006374 tout le fonds de commerce enregistré au RNE, Matricule fiscal 1745409V exploité en tant que restaurant sise au 3 Immeuble les jasmins rue Bayrem Ettounsi Bardo, et cela Inclut tous ses éléments matériels et moraux, sa clientèle, sa réputation commerciale et le droit de louer.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Marwa KHEMIRI sise au 24 rue Bir Lahjar beb bnet Tunis et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée le 8 octobre 2024 au Journal Assabeh.

2024T00964FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 18/9/2024 enregistré à la recette des finances de Kélibia le 30/9/2024 sous le numéro M074052 Mme Sonia Belhaj Salem titulaire de la CIN n°06369295 a cédé à Wafa el Majbri titulaire d'une CIN n°09835769, un fonds de commerce de magasin, exploité à la rue des martyrs kelibia.

Toutes oppositions éventuelles doivent être faites au côté du céder à son utilité wafa el majbri au domicile élu à l'adresse du fonds de commerce indiqué dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT

Cet avis a été publié dans 2 journaux Elchourouk et le Quotidien du 10/10/2023.

2024T00966FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé fait par Maître Sabri Khdhiri, Avocat, enregistré à la recette des finances de Menzel Bourguiba, le 26 septembre 2024, (quittance n°M076856) et enregistré sous le numéro 24202470, Mm. Asma Bou Ali demeurant à Menzel Bourguiba, Bizerte, a vendu à M. Motez Ferjeni demeurant à Om Heni, Menzel Bourguiba, Bizerte, la totalité du fonds de commerce affecté pour la vente les cadeaux et les vêtements, exploité dans le local au 03 rue Ali Belhouane, Menzel Bourguiba, Bizerte.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'éditeur de contrat Maître Sabri Khdhiri demeurant son bureau n°01 avenue Hédi Saidi 2ème

étage - bureau n°7 Menzel Bourguiba, Bizerte, et ceux dans les délais de vingt jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

La vente a été publiée au journal "Al Chourouk" à la date du 9 octobre 2024.

2024T00967FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat daté du 24/9/2024, enregistré à la recette des finances Halk el Wed sous n°24208096 quittance n°M113797, Mme Meryem Batikh, a vendu à Mr Ali Mrabtini la totalité du fonds de commerce à usage de toutes activités commerciales sis au n°1 Avenue Carthage n°82 Jardins de Carthage Tunis.

Les oppositions se font 20 jours après publication au jort entre les mains de l'acheteur au n°1 Avenue Carthage n°82 Jardins de Carthage Tunis.

Cette annonce a été publiée aux journaux La Presse et journal Essahafa El Yaoum du 5/10/2024.

2024T00969FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Mohamed Acil Masmoudi avocat enregistré à la recette des finances cité Ettadhamen, Ariana le 3/10/2024 quittance n°M088914, enregistrement n°24206158. Monsieur Hamza Rahmouni demeurant à la rue Ibn Kouthair cité 2 Mars, cité Ettadhamen, Ariana, a vendu à Monsieur Lakhdher Cherni demeurant au 12 rue 189 cité 2 Mars, cité Ettadhamen, Ariana, la totalité du F.C avec ses éléments corporels et incorporels situé à la rue 14 Janvier numéro 519 cité 2 Mars, cité Ettadhamen, Ariana exploité pour l'activité commerciale d'un kiosque vendant des fruits secs et tout sortes de produits alimentaires. Le prix de vente est fixé à la somme de trente huit mille dinars (38.000.000 dt). Les oppositions seront reçues à l'étude de Maître Masmoudi Med Acil au 15 Av. Slimen ben Slimen Manar II Tunis 20 jours après sa publication au JORT.

Cette annonce est publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk du 6 octobre 2024.

2024R02528FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 23/7/2024 enregistré à la recette des finances Sidi Hssine Tunis le 24/9/2024 sous le n°24290474 Quittance n°M106090 Mr Faouzi ben Mohamed ben Ahmed al Aymima, titulaire de la CIN n°03925643 a vendu à la Société green express SARL en cours de constitution situé à la parcelle n°44 nommé "Karima" du lotissement situé à El Hrairia Tunis, représentée par Mr Oussama Ben Mohamed Kamal Ben Larbi Tllili, titulaire de la CIN n°06232842, le fonds destiné à l'exercice de toutes les activités commerciales et exploité dans le local situé au rez-de-chaussée de la parcelle numéro 44 du lotissement nommé "Karima", objet du titre foncier numéro 68286 Tunisie, situé à El Hrairia Tunis, avec ses éléments matériels et incorporels moyennant un prix de quarante mille dinars (40.000,000DT).

Toute opposition sur le prix de la vente doit s'effectuer entre les mains du dépositaire du prix de la vente Maître Skander Feki sis au Centre urbain nord tour des bureaux, 3ème étage Bureau 10, Tunis, dans un délai n'excédant pas 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Le même avis a été publié au journal le Quotidien en 2024.

2024R02531FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un contrat S.S.P de vente en date du 12/7/2024 enregistré à la recette des finances de Djerba houmt souk; le 30/8/2024 sous le n°2405953 quittance n°M0937556; Me Saiger Mohamed B Amor titulaire de la CIN : 03559966 délivrée à Tunis le 3/4/2004, représenté par son Mandataire Me Saiger Kais B Hédi en vertu d'une procuration en date du 27/6/2024 a vendu à Mr Ougar Abdelmajide B Ayede titulaire de la CIN : 05012637 délivrée à Tunis le 20/6/2022 la totalité du fonds de commerce tout commerce dont une partie est exploitée entant qu'un Café ayant l'enseigne kalipsoin le tout est exploité au local sis à l'avenue 2 Mars taourite Houmt souk Djerba avec tous les éléments moraux et matériels.

Les oppositions seront acceptées entre les mains de l'acheteur au domicile du Fonds de Commerce et entre les mains de rédacteur de l'acte Maître Ben Abdallah Samir à son étude 2 Av Saoud Béchir Houmt Souk Djerba dans un délai de vingt jours de la parution au JORT.

Cet avis est paru au journal le Quotidien en date du 5 octobre 2024.

2024R02532FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p. en date du 9/7/2024, enregistré à la recette des finances quai Tarak Ibn Zied à Bizerte en date du 23/7/2024 sous le n°24205482 et suivant quittance n°M068936, Mr Mohamed Fahed Hajjar, Mr Mohamed Amine Hajjar, Mr Mohamed Slim Hajjar, demeurant à Bizerte, ont vendu à Monsieur Badii Aloui, demeurant cité al jalaa 2 cité Hached à Bizerte, le fonds de commerce exploité au local sis au 24 immeuble hela center rue 2 Mars à Bizerte, objet du registre national des sociétés n°A156672003.

Toute personne désirant faire opposition doit faire parvenir une lettre recommandée avec accusé de réception à l'acquéreur à son adresse ci-dessus indiquée et ce dans un délai maximum de vingt jours à compter de l'insertion du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal le Quotidien en date du 31/7/2024 sous le n°IP 124/1780/1.

2024R02533FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente de fonds de commerce daté du 13 septembre 2024, et enregistré à la recette des finances de La Goulette le 19 septembre 2024, sous le numéro 24207842 quittance n°M110948 la société T.A.B.B, représentée par sa gérante madame Inès Ben Mlouka, domiciliée à la résidence Elyes n°6 les jardins de Carthage, a vendu à

madame Saoussen Boussaida, domiciliée à la résidence Tulipe app. 33 B, les jardins de Carthage, la totalité du fonds de commerce destiné à tous les types de commerce, sis au local n°5, RDC, résidence Elyes, les jardins de Carthage.

Toute opposition doit être faite entre les mains du rédacteur du contrat maître Mohamed Maherzi Abbou, de la société "Abbou- Avocats Tunisiens Associés", à son cabinet sis à l'avenue Habib Thameur n°11, 1er étage, Tunis, dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 29 septembre 2024.

2024R02535FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de vente d'un fonds de commerce légalisé le 5/9/2024 à la municipalité de Zawiet Ejjdidi et enregistré à la recette des finances Beni Khalled le 6/9/2024 sous le n°M032896 et n° d'enregistrement 24201293 Monsieur Malek Khdim Allah, titulaire de la carte d'identité n°09753048 a vendu à Monsieur Sabri ben Ali Asayakaou, titulaire de la carte d'identité n°00393775, la totalité du fonds de commerce concernant un local de café, sis à la rue Khmais Omaya au prix de 250.000.000 dt payé.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 22/9/2024.

Toutes les oppositions seront mises entre les mains de Mr Chedli Karami, sis à l'avenue Habib Bourguiba Menzel Bouzelfa dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication au JORT.

2024R02539FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant le contrat enregistré à la Recette des Finances Tarek Ibnou Zied de Bizerte le 4 octobre 2024 n° de Quittance M090313 n° d'Enregistrement 24207210, Mr Abdel Kader Mchirgui titulaire de la carte d'identité nationale n°08967300 a vendu à Mr Omran Ben Hmaied Hamzaoui titulaire de la carte d'identité nationale n°12626447, le fonds de commerce lui appartenant et qu'elle exploite avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels dans le local rue 79 Salah Ben Ali Bizerte (vente fruits secs).

Les oppositions éventuelles devront être faites dans les mains de l'acquéreur Mr Omran Ben Hmaied Hamzaoui à Rue Souani Menzel Abed Rahman, dans les 20 jours de la parution du présent avis au J.O.R.T. sous peine de déchéance et forclusion.

Le présent avis a été publié aux journaux «Echourouk» et le «Quotidien» du 8/10/2024.

IP1524/542

2024R02542FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Yasminet le 6/9/2024 sous le numéro 24204052 quittance n°M050341, Monsieur Nabil Hammami en sa qualité de gérant de la société SPIRIT TRANSACTION, a vendu à la société JAVA TIME (société en cours de constitution) en la personne de son représentant légal Monsieur Atef Chabene, la totalité du fonds de commerce exploité au local sis n° C9 ET C10 de la Résidence Manaret El-Madina, La Nouvelle Médina, Ben Arous, destiné à l'activité de café de 1ère catégorie.

Les oppositions seront reçues au domicile de vendeur Monsieur Nabil Hammami sis au n°20 rue Danemark, Ben Arous, au plus tard dans les vingt jours suivant l'insertion du présent annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 20/9/2024.

2024R02546FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 5/7/2024 enregistré à la recette des finances de la GOULETTE le 28/8/2024, enregistrement n°24206878. Mme KAOUTHER FERCHICHI, titulaire de la CIN n°04765180 délivrée le 27/9/2003 a vendu à Mr Faicel Ben Mohamed Fallous titulaire de la CIN n°00316226 délivrée le 5/12/2016 la totalité du fonds de commerce "La sirène" avec ses éléments corporels et incorporels exploité entant que Magasin de vente Parfum et location des vêtements sis à la rue 13 Août n°17 Elkram ouest Tunis.

Les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au JORT entre les mains de l'acheteur Mr Faicel Ben Mohamed Fallous sis au 13 Bis rue Carthage Elkram ouest Tunis.

Cet extrait a été publié au journal le Quotidien du 5/10/2024.

2024R02547FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de donation daté du 27/9/2024 enregistré à la recette des finances à Yasminette, Mr Salem Saker a donné à monsieur Mohamed Saker tout le fonds de commerce situé à rue Maghreb Kabire n°1 Radés Meliane Ben Arous dont l'objet tous types de commerce.

Les oppositions doivent se faire dans un délai de 20 jours à compter de la parution de présent avis du destinataire à l'adresse du local du fonds. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk en date du 10/10/2024.

2024R02549FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date du 16/9/2024 Rédigé par maître Sidi Wassef enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Jendouba le 18/9/2024 sous Numéro d'enregistrement 24205142 quittance n°M082150 Monsieur Amri Jalel Eddine ben Hassen titulaire de la CIN n°07977966 a vendu à Monsieur Ayari Youssef Ben Saleh titulaire de la CIN n°07909948 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme café de 1ère catégorie sis à l'avenue de l'enivrement Jendouba.

Toutes les oppositions devront être faites dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au Journal Officiel de la République Tunisienne entre les mains de Maître Sidi Wassef 02 rue Omra El kheyem Jendouba.

Le présent avis a été publié au journal «le Temps» le 26/9/2024.

2024R02553FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing prive rédigé avec signature légalisée enregistré à la recette des finances de Houmet Essouk Djerba le 5/8/2024 enregistré n°24205430, reçu n°M086815, Mme Marwa Bent Hedi Aidoudi CIN n°13414292 a vendu tout le fonds de commerce destiné pour vente de fruits secs et tous types de commerce sis à la route de l'aéroport Boumellal Houmet Essouk Djerba avec tous ses éléments physiques et moraux à Mr Khalifa Ben Dhaou Yahya CIN n°09101022.

Toute opposition est recevable au local concerné dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 5/10/2024 au journal le Quotidien.

2024R02554FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un ace sous-seing prive du 02/10/2024 enregistré à la recette des finances cité Riadh Sousse le 3/10/2024 sous le n°24202784 reçu n°M064359 Khaled Rouini (titulaire de la cin n°07718702) domicilié à Cherichira Hafouz el Kerouan a vendu à Monji Saray (titulaire de la cin n°03956190 domicilié à Kalaa Sghira Sousse qui accepte d'acheter le fonds de commerce utilisé comme café exploité au local sis à cité Rayhan Sousse Immatriculé au registre national des entreprises sous le n°1780662G.

Les oppositions doivent être adressées au local de Maître Mohamed Amine Latrach immeuble Zrouga Trocadéro Sousse et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

Le présent avis a été publié au journal (Echourouk) n°12071 du 6/10/2024.

2024S01286FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte authentique daté le 16/4/2024 rédigé par les deux notaires Jamila Hamdi et son collègue enregistré à la recette des finances de Kasserine le 29/4/2024 quittance n°M043947, Dalhoumi Ammar ben Bachir titulaire de la CIN n°02646855 a donné à Dalhoumi Jaouhar ben Ammar titulaire de la CIN n°05226014 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux exploité en tant que "La grande Boulangerie de Kasserine" situé à kasserine.

Les oppositions seront acceptées entre les mains de Dalhoumi Jaouhar dans son local situé au 95 rue Farhat Hached Kasserine dans un délai de 20 jours de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au Journal Achourouk le 02/10/2024.

2024S01290FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing rédigé par le maître Mme Miladi Wissal avocat à la cour de cassation, en date du 7/02/2023, enregistré le 10 Mai 2024 à la recette de finance Akouda, sous n°24201023, quittance n°M22340, Mr Ibrahim Omezzine, demeurant à la rue Sidi Kati BEKALTA - Monastir, titulaire de la CIN n°06930662, a vendu le fonds de commerce exploité dans l'achat et la vente des voitures d'occasions situé à Akouda, Avenue de la République à Mr Radwan Omezzine titulaire de la CIN n°06892344 et demeurant à la rue Sidi Kati BEKALTA.

Toutes les objections seront envoyées au bureau de Mme MILADI Wissal avocat à la cours de cassation sis à l'Avenue Léopold Senghor Immeuble Nouira étage n°6 - Sousse dans un délai de vingt jours à compter de la parution de l'annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 9/10/2024.

2024S01291FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp enregistré à Monastir le 10/09/2024 Q n°M068384 n° d'enrg 24207665 Mr Ahmed Makhlouf a vendu à Mr Mehdi Zeguina Le F-C Du LOCAL DU COMMERCE sis à l'avenue Avicenne Monastir.

Les oppositions seront envoyées à l'adresse du F.C dans les vingt jours qui suivront la publication de cet avis au JORT.

Le présent avis est paru au journal El Chourouk le 10/10/2024.

2024S01297FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances cité Erriadh le 9/9/2024 sous n°24402517, Mr Faysel Ben Salem et Mme Sana Erkayka ont vendu à Mr. Mhadheb Kachroudi la totalité du fonds de commerce sis à la rue de Mohamed Abdou cité Erriadh, exploité à l'exercice de tout commerce.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Faouzi Denguari demeurant à la rue Elkarawen cité Erriadh Sousse dans un délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk du 28/9/2024.

2024S01298FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 4-10-2024, enregistré à la recette des finances de Monastir le 4-10-2024 sous le numéro 24208458; quittance n°MO74516, la Sté BouT'chou demeurant à Monastir cité 14 janvier 2011, matricule fiscal 1411744 E représentée par la gérante Zrebie Chadia (C.I.N n°08436594) a vendu à Mr Baccouche Fehmi (C.I.N n°06945380) demeurant à Monastir cité eddisse, la totalité du fonds de commerce «articles d'enfants et décorations» exploité au local commercial situé à la rue 14 janvier 2011 Monastir. Les oppositions seront acceptées au Bureau d'avocat Maître Mezri Haddar 8 rue Tripolitains Monastir dans les délais légaux.

Un extrait de cette vente est publié au quotidien Echourouk du 9/10/2024.

2024S01302FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par un acte de cession portant légalisation de signature en date du 25 septembre 2024 enregistré à la recette des finances Ksibet Medyouni,

sous le numéro 24201218 du 27 septembre 2024 quittance numéro M037471 a été cédé la totalité du fonds de commerce ayant pour objet la vente d'articles de cadeaux divers situé à l'Av. Habib Bourguiba Ksibet Medyouni, 5031 Monastir, par Madame «Dalenda Wennes» M.F 1425837G à Madame «Amel Wennes» pour un prix de 2000 Dinars. Les éventuelles oppositions seront adressées à l'acheteur demeurant à l'adresse du même local dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

La présente publication est parue au journal Echourouk en date du 10/10/2024.

2024S01303FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances de Médenine le 01/10/2024 sous n°24206176 quittance n°MO90782 Mr Slah ELMOKH titulaire de la CIN n°03564657 a vendu à Mr Nabih Elgbontni titulaire de la CIN n°08626674 la totalité du fonds de commerce du local sis à la route DEJERBA face à la librairie pilote de Médenine et destiné à exercer toutes les activités dans le domaine du tournage et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce sera publiée au journal le Quotidien le 4/10/2024.

2024X01291FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suite à un contrat de donation d'un fonds de commerce conclu le 24/9/2024 par acte authentique et enregistré à la recette des finances Arbi Zarrouk le 24/9/2024 reçu numéro M051913 monsieur Yassine Hanteti sa carte d'identité numéro 08842079 a offert à sa femme Jaweher Ayadi sa carte d'identité numéro 11091357 tout le fonds existe à l'avenue Mokhtar el Zyedi la ville antique Sfax y compris tous ses éléments moraux et matériaux. Les oppositions doivent être déclarées au plus tard dans un délai de vingt jours qui suivent l'insertion au journal officiel de la République Tunisienne devant le donataire au lieu de donation.

2024X01292FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 16/3/2016 enregistré à la recette des finances Djerba 30/3/2016 sous le n°16201060 quittance n°M029369 Mr Abdelkrim Ben Youssef n° CIN 05069246 a vendu à Habnir Trabelsi n° de la CIN 05070939 la totalité du fonds de commerce destiné pour vente d'artisanat et produit parisien sis à souk rbaa houmet souk Djerba et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce sis à souk Rbaa Houmet Souk Jerba et ce dans le délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le au journal Essabeh.

2024X01295FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, en date de 20 Septembre 2013, enregistré le 24/10/2013 à la recette des finances d'I Menzah 6 sous le numéro 13205953 quittance numéro M835 monsieur Hafedh ben Rekhisa CIN 05264799 a cédé à la société MOHAMED SADOK SARL enregistrée au registre de commerce sous le numéro de B0876962013 et ayant un identifiant unique 12943675 son siège social à l'avenue de la liberté immeuble AIN PALACE étage 1 bureau 105 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploités au local numéro 11 situé au centre commercial Riadh Ennasr exploité comme restaurant.

Les oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne, entre les mains de l'acheteur la société Mohamed Sadok qui a choisi son domicile le bureau de maître Lotfi Ben Kraeim situé à immeuble Borj Khalifa Sfax.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 02/10/2024.

2024X01299FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, en date de 20 septembre 2013, enregistré le 24/10/2013 à la recette des finances d'I Menzah 6 sous le numéro 13205954 quittance numéro M836 monsieur Hafedh ben Rekhisa CIN 05264799 a cédé à la société MOHAMED SADOK SARL enregistré au registre de commerce sous le numéro de B0876962013 et ayant un identifiant unique 1294367S son siège social à l'avenue de liberté immeuble AIN PALACE étage 1 bureau 105 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploités au local numéro 10 situé au centre commercial Riadh Ennasr exploité comme restaurant.

Les oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne, entre les mains de l'acheteur la société Mohamed Sadok qui a choisi son domicile le bureau de maître Lotfi Ben Kraeim situé à immeuble Borj Khalifa Sfax.

Cette annonce est publiée au journal le quotidien le 02/10/2024.

2024X01300FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Kalaat Al Andalous le 20/9/2024 sous le n°24202430 quittance n°038827, cède Mme Salma Sana Kilani à Mme Sana Zaier La totalité du fonds de commerce exploité comme Officine sise au 60 rue de l'environnement Sidi Thabet l'Ariana moyennant la somme d'un million de dinars payée comme suit :

300 mille dinars comme autofinancement libéré intégralement entre les mains de la Cédante.

700 mille dinars par le biais d'un crédit bancaire.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication au JORT entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Zouaghi Med Amine sis au 6 rue Med Hjaiej immeuble Tej B 2-2.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Echourouk et le Quotidien le 4/10/2024.

2024402462FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat soussigné le 23/9/2024 enregistré à la recette des finances El Mourouj le 02/10/2024 quittance n°M081505 enregistrement n°24205285.

Mme. Raja bent Néji ben Hadj Ali ELLAGUI titulaire de la C.I.N n°00245634 du 20/02/2020 son identifiant unique 0760111 K à Mr. Bassem ben Mohamed Hssine ben Ali Mbarki titulaire de la C.I.N n°08368093 du 30/6/2023 la totalité du fonds de commerce sis à Résidence El parc El Mourouj 5 n°20 au rez-de-chaussée destiné pour la vente de Pizza -Crêperie -Sandwich destiné pour la vente des chaussures et vêtements et ceux à partir du 01/01/2024 au 30/12/2024.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 8 octobre 2024.

2024402477FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 25/9/2024, enregistré à la recette des finances la Charguia le 3 octobre 2024 sous le numéro 24210486, Quittance n°M115310, la société MOTOR CAFE en la personne de son gérant Mr Ahmed Ben Ali MHIRI, CIN n°07421005 a vendu la totalité du fonds de commerce exploité maintenant en tant que vente Fast Food avec tous ses éléments corporels et incorporels, sise au 5 Résidence Janette 2 Avenue Mongi Slim Aouina 2045 Tunis, à la société Machaoui Zine Echem, Matricule 143960T en personne de son 1er Gérant Mr Mazen ABDELHAK N° Passeport : 012327660, ou son 2ème Gérant Mr Tarek EZOOBI, N° passeport : 012327415.

Toute opposition doit être faite auprès du Maître Mehdi Lahyani, sis au 72 Avenue Habib Bourguiba Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié aux journaux Achourouk et Le Quotidien du 6 octobre 2024.

2024402486FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 01/12/2021 enregistré à la recette des finances Rue de la Gare Tunis le 24/12/2021 sur le numéro 21306743 Quittance n°M62530 Mr Ridha Ben Ibrahim Abbesi Titulaire de CIN n°08377895 a vendu à la société SOREM DISTRIBUTION situé au 58 Rue Cham 2ème étage appartement B4 BAB BHAR, représentée par Mr Raouf Ben Mohamed Atoui titulaire de la CIN n°06540011, le fonds de commerce de la société HYDRO-RENOVATION et exploité dans le local Rue 8604 n°06 Charguia 2035 Cité Khadhra objet du titre foncier numéro 1574426V/A/M incorporels moyennant un prix de quarantre mille dinars (40.000.000DT)

Toute opposition sur le prix de vente doit s'effectuer entre les mains du dépositaire prix de vente Maître Mbarki Rebah sis au Mourouj 5 Ben Arous Appartement n°10 Rue 20 Mars, dans un délai n'excédant pas 15 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 9/10/2024.

2024402487FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte enregistré à la recette des finances Ariana le 12/9/2024 sous n°24306128, quittance n°M101351, Mr Mounir Baccouche a loué la totalité du fonds de commerce sis à l'angle de l'avenue Habib Bourguiba et Rue Aziz Tej n°2 Ariana, à la Société «Med Aziz Pro», du 01/9/2024 au 31/8/2026. Les oppositions seront reçues à l'adresse de Maître Mourad Baccouche avocat à la cour de cassation sis au 39 Av Habib Bourguiba Tunis, code fiscal 514219/Z. Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» le 18/9/2024.

2024T00968FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé daté le 01/10/2024 enregistré à la recette des finances de Menzah 5 en date du 7/10/2024, n° de quittance M130498 n° d'enregistrement 24307963, Sté Restaurant Feirouz représentée par sa gérante Mme Sokiena Rassas a loué à la Sté Skewers Restaurant représentée par son gérant Mr Hatem Ouslati, partie du fonds de commerce "gérance libre" avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné Restaurant et fast-food, dans le local sis au 19 rue Ahmed Tlili 1004 Menzah 5 Ariana.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et Le Quotidien le 9/10/2024.

2024R02530FCCC3

Location d'un Fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 17/11/2022 enregistré à la recette des finances de l'enregistrement des actes de sociétés de Sousse sous le n°22303390 quittance n°M003842 Mr Mohamed Mounir Ben Hamouda Gheryani CIN n°02803449 a loué le fonds de commerce à la société "Sousse GYM AND FIGHT CLUB" représentée par son gérant Mr Louay Ben Zied Miled CIN n°12820683 demeurant à Sousse, exploité dans le local sis à l'avenue Khlifa el Kharoui Sahloul 4 Sousse pour toute activité culturelle - loisir et sportive.

Un extrait a été publié au journal Echourouk du 27/9/2024.

2024S01242FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 28/9/2024 enregistré à la recette des finances Avenue Habib Thameur Tunis le 01/10/2024 sous le n°24303287. Mme Cheikh Naima titulaire de la CIN 00424503. MF : 654441/G ; a loué à Mr Chanoufi Nabil titulaire de la CIN 04497406 le fonds de commerce sis au local n°48(66) au marché central de Tunis destiné à la vente des volailles et œufs.

Le présent avis a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien du 4/10/2024.

2024402483FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 25-9-2024, enregistré à la recette des finances Ksar Said en date du 3-10-2024 sous n°24304251 Quittance n°M065918. Mr. Abdelhamid Ben Mohamed Arbi Ajibou, CIN n°04787229 a loué à la société «LASTRADA» SUARL en cours de constitution représentée par son gérant Mr. Abdelhamid Ajibou, titulaire de la CIN n°04787229, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné tous commerce sis à la Rue Mongi Slim 2, lotissement numéro 55, lotissement Said, Qasr Said, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée d'un an à compter du 01-9-2024.

Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Assabah en date du 8/10/2024.

2024402484FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 24-9-2024, enregistré à la recette des finances el Menzeh en date du 3-10-2024 sous n°24303097 Quittance n°M072481. Mr. Abdelhamid Ben Mohamed Arbi Ajibou, CIN n°04787229 a loué à la société «LASTRADA» SUARL en cours de constitution représentée par son gérant Mr. Abdelhamid Ajibou, titulaire de la CIN n°04787229, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné café et fast-food sis au N° résidence al woroud magasin 2 rez-de-chaussée el Menzah 9 B, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une d'urée d'un an à compter du 01-9-2024.

Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Assabah en date du 8-10-2024.

2024402485FCCC3

Résiliation d'un contrat de location

Suivant contrat soussigné le 11/8/2024 enregistré à la recette des finances rue Ghandi le 30 août 2024 quittance n°M068434 enregistrement n°24205050

Le contrat entre Mr. Sofiene ben Habib ben Amor Amairi cin n°06555695 et La société Jérusalem Sweets ayant le Mat. Fiscal 1854272D a été résilié du fonds de commerce (Gérance libre) sis au 27 avenue Habib Bourguiba Tunis, destiné pour la vente des gâteaux.

Les oppositions doivent être présentées au locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 14 septembre 2024.

2024402497FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndicat de propriétaire

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire constitutive en date du 14/01/2024 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 5/3/2024, sous le n°24700868, Quittance n°M032313.

Il a été constitué à la résidence LELA MERIAM ZARZIS.

Les membres sont les suivants :

Président : Fethi Azizi

Trésorière : Asma Dhaoui

Secrétaire générale : Nadia Wederni.

2024R02551APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association des Amis de Borj Kallel

Objet : Association culturelle

Siège social : Espace Culturel Borj Kallel, route Gremda km 6 Sfax - 3022.

Objectifs :

- Contribuer à la valorisation du patrimoine culturel sous toutes ses formes,

- Œuvrer à la revitalisation du patrimoine culturel et civilisationnel en partenariat avec les structures publiques compétentes conformément aux lois en vigueur à cet effet,

- Etablir des partenariats avec des associations ayant des objectifs similaires aux niveaux national et international,

- Encourager les jeunes et les enfants à s'engager dans des activités culturelles

- Etablir des relations de partenariat et de coopération avec les associations actives à Borj.

PV de constat n°7983 du 22/11/2023

Bureau Directif :

- Présidente : Sellami Dorra

- 1er Vice-présidente : Sellami Aida

- 2ème Vice-président : Karkani Mohamed

- Secrétaire générale : Triki Rawda

- Secrétaire général adjoint : Kammoun Mohamed Zaher

- Trésorière : Jammousi Emna

- Trésorier adjoint : Jammousi Adel

- Membres : Dammak Slim, Kammoun Hamed, Zouch Ezziddine, Bouzguenda Dorra et Smaoui Samia.

2024X01293APSF1

Constitution d'une association

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive en date du 30 octobre 2023 et enregistré à la recette des finances de Bardo le 25 avril 2024 sous le numéro de récépissé M042476 et le numéro d'immatriculation 24000555, il a été constitué l'association «Cultures du Monde».

Siège social : 07 Rue 61227, El Omrane, 1005 Tunis

Objet : Organisation culturelle.

Elle vise à :

- Contribuer à la préservation et à la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel en coordination avec les départements responsables du Ministère des Affaires Culturelles.

- Soutenir les initiatives qui favorisent le développement durable et équitable.

- Contribuer à la protection et à la préservation de l'environnement.

L'association se compose de :

La présidente de l'association : Madame Wided Ghadhoun

La secrétaire générale : Madame Afef Arfaoui

La trésorière : Madame Amina Ghadhoun.

2024402481APSF1

Homologation de résolutions

Election du comité d'un syndic

Résidence Venus

Avenue Khlifa Karoui - Sousse

Suivant PV en date du 22/9/2024, enregistré à la recette des finances Rue Mhamed Maarouf Sousse le 26/9/2024 sous n°81977 Quittance n°3866, déposée à la municipalité de Sousse le 7/10/2024, il a été mentionné l'élection du comité qui se compose :

Président : Mr Riadh Dhemaied

Secrétaire général : Mr Yousssef Ben Zaied

Trésorier : Mr Nabil Dhieb.

2024S01293APSF2

Avis

Selon le procès de l'Assemblée Générale Extraordinaire du syndicat des copropriétaires de l'immeuble ELWIFEK, enregistré à la recette des finances de Sousse le 01 octobre 2024 sous le n°2470 quittance n°5247M061643, le bureau du syndicat est constitué par :

- Mr Fayçal Moncer en tant que président du syndicat.

- Mouna Mestiri en tant que trésorière.

- Mr Ibrahim Bouhawala : membre du syndicat.

- Mr Jabbar Zomra : membre du syndicat.

2024S01299APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Maître Mohamed Hédi

Avocat à la cour de cassation

Société «HEDI» de Consultation et d'Avocatie "H.C.A"

Société Professionnelle d'Avocat à responsabilité limitée

22, rue de Marseille Tunis

Tél : 71.351.282

Fax : 71.258.570

Identifiant unique : 1838199T

1) Partie poursuivante : Arab Tunisien Bank, ATB, en son représentant légal demeurant à son siège social 9 Rue Hédi Nouira, Tunis 1001, inscrite au registre de commerce sous le numéro B167001991, ayant élu son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Hédi, de la Société «HEDI» de Consultation et d'Avocatie « H.C.A» Société Professionnelle d'Avocat à Responsabilité limitée, 22 rue de Marseille Tunis. Identifiant Unique : 1838199T.

2) Parties saisies : 1- Monsieur Mohamed Ben M'Hadheb Ali Benamor, demeurant à el M'hadhba, Belli, Bouargoub, Nabeul (L'Emprunteur).

2- Madame Habiba Bent Hassan Ettoumi, demeurant à el M'hadhba, Belli, Bouargoub, Nabeul (Caution Solidaire et hypothécaire).

3) Avocat poursuivant : Maître Mohamed Hédi, Avocat à la cour de cassation, de la Société «HEDI» de Consultation et Avocatie «H.C.A» Société Professionnelle d'Avocat à Responsabilité limitée, 22 rue de Marseille Tunis - Identifiant Unique : 1838199T.

4) Immeuble saisi : la vente portera sur la totalité des parts indivises d'une superficie de 24216.668 m² objet du titre foncier n°629622 Nabeul dénommé «SANIET EZZOUHQUR V» d'une contenance globale de 145300 m², situé à Machikhet Sidi Edhaher Délégation de Bouargoub Gouvernorat de Nabeul, dans une zone agricole. Les parts indivises objet de la présente vente contiennent 89 arbres d'olive bien producteurs.

5) Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de cent cinquante sept mille sept cent quatre vingt quinze dinars et 808 millimes (157.795d808).

6) Date et lieu de l'adjudication aura lieu le lundi 11/11/2024 à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Grombalia à partir de neuf heures et suivant du matin.

7) Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine pendant le jour.

Observations : La participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et par l'Intermédiaire d'un Avocat ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

- Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de gouverneur de lieu de l'immeuble saisi pour participer à l'adjudication.

Pour plus de renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance Grombalia.

2024T00963VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

D'un bien immeuble immatriculé

Créancier saisissant : la Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A en la personne de son représentant légal, RC Tunis B187881996, identifiant unique 0000110F, sise au 70-72 avenue Habib Bourguiba, Tunis, élisant domicile à l'étude de son avocat Maître Fatma Ben Gouider, M.F et adresse ci-dessous indiqués.

- Débiteurs saisis : 1/ Moncef ben Mohamed Akili (en sa qualité d'emprunteur et usufruitier), demeurant à la Résidence EDDAMEN, Bloc E, 1er étage, Ap. 4, El Menzeh VII, 2091 Ariana.

2/ Amel Bent Abdelaziz Bouneb (en sa qualité de caution réelle solidaire et hypothécaire à raison de 130.000d000 et nu-propriétaire), demeurant à la Résidence EDDAMEN, Bloc E, 1er étage, Ap. 4, El Menzeh VII, 2091 Ariana.

- L'avocate poursuivante : Maître Fatma Ben Gouider, avocate près la cour de cassation, M.F 716624 F, sise au n°4 rue Mahmoud Materi, Mutuelle ville 1002 Tunis.

- Bien mis à la vente : Le bien est situé au 1er étage du Bloc «E» de la «Résidence Dhamen», rue Mouaoui Ibn Abi Soufiane Menzah VII, l'Ariana. Il s'agit de l'appartement n° 4.1 de 93 m², objet du T.F n° 25300 Ariana dénommé «Le Jasmin 11» et correspond à la parcelle n°129 du plan de lotissement du T.F n°1979. Elle se compose d'un hall qui donne sur 2 pièces : salon et salle à manger, une cuisine équipée et avec un séchoir est en face. Ensuite un couloir menant à une salle d'eau mitoyenne à une salle de bain équipée et à côté de laquelle se trouvent 3 chambres à coucher. Le sol en carreaux de faïence, les murs en briques et le plafond en béton armé. L'appartement est doté de tous les équipements nécessaires, y compris l'eau potable, l'électricité et le chauffage central. Les portes et les fenêtres en bois. 88/2537 quotes-parts indivises dans les parties communes du Bloc et de la Résidence Dhamen, objet du T.F n°25289 Ariana, ainsi que 75/12834 quotes-parts indivises dans les parties communes du Bloc et de la Résidence, objet du T.F n°1979 Ariana sont afférentes à l'appartement.

Mise à prix : 209.899d977, frais en sus.

Date et lieu de l'adjudication : Lundi, 18/11/2024 à 9H devant la chambre des criées près du Tribunal de 1ère Instance de l'Ariana, Habib Jerbi, Cité administrative, l'Ariana.

- Visite des lieux : Tous les jours en respectant la particularité des lieux (usage d'habitation). Me Fatma Ben Gouider : 98 789 583

2024R02544VEPA1

Vente sur saisie immobilière

Partie poursuivante : ATTEJARI BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à l'avenue Hédi Karay Tunis MF : 000121 J

- Partie saisie : Jihed Daouas demeurant à 19 rue 20 Mars Hammam Sousse CIN 08451445.

Jihene Daouas demeurante au 19 rue 20 Mars Hammam Sousse CIN 08450359.

- Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°155693 Sousse dénommé «jamila» sis au 19 rue 20 Mars hammam Sousse d'une superficie de 106 m² et qui comporte un rez-de-chaussée.

- Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 101 820 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 11/11/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse2.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2024S01294VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule R N E n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Mounir Ben Abdellatif Chebaane, Titulaire de la CIN n°04171418, demeurant au 16 rue Ibn El Jazzar Teboulba

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°11951 Monastir, parcelle n°293, d'une superficie de 2789 m², situé à Ouerdanine sud, consistant en un terrain agricole exploité pour élevage et fabrication du charbon, contenant 3 oliviers et un ensemble d'édifices.

- Une maison en cours de construction, d'une superficie de 140 m² composée d'un garage, chambre, salon, salle de bain, cuisine.

- Une écurie de 130 m².

- Une chambre et cuisine attenante de 30 m².

- Bassin d'eau de 25 m².

- Un puit de 50 m de profondeur.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 6/11/2024 à 9h.

Mise à prix :

Cent quatre vingt dix mille sept cent vingt cinq Dinars (190.725,000 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2024S01307VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule R N E n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Madame Fattoum Bent Ali Zorgati, Titulaire de la CIN n°02855607, demeurant à 229 rue Slaheddine Bouchoucha Kalaa Kebira.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°36498 Sousse, parcelle n°2 d'une superficie de 214 m², superficie couverte 385m², située à rue Slaheddine Bouchoucha Kalaa Kebira, consistant en une Maison de style américain composée de 3 trois étages :

Sous sol composé d'un entrepôt de voiture, un escalier, cour, cuisine, 4 pièces, salle de bain.

Rez-de-chaussée composé d'un salon, 2 pièces, salle de bain, cuisine, et un escalier vers le toit.

Toit composé d'une chambre, cuisine et débarras.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Sousse 2 le 11/11/2024 à 9h.

Mise à prix :

Quatre cents vingt cinq mille Dinars (425.000.000 D) avec les frais et honoraires fixés par le tribunal.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix.

2024S01308VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187 88 1996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba

La partie saisie : la société «ANIS» SARL, MF : 8487Y, dont le siège social est à Sfax zone industrielle de la poudrière2 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «anis» objet du TF n°92649 Sfax consistant en un terrain d'une contenance de 3494 m² d'ouverture ouest il surplombe directement une rue.

L'immeuble abrite une usine composée de deux étages et des annexes non exploitées, il est destiné à la fabrication des chaussures.

Le rez-de-chaussée d'une superficie de 1728 m², il est composé d'une vaste salle et d'une monte charge dans sa partie est conduisant au premier étage et réservé aux transports des marchandises et des ouvriers.

Le premier étage d'une superficie de 1510 m², on y pénètre à travers un escalier menant directement à une construction en forme de vaste salle exploitée en tant que dépôt. L'édifice administratif se trouve au rez-de-chaussée et au 1er étage, son architecture est classique, d'une superficie de 645m², il comporte : des bureaux, une vaste salle et un bloc sanitaire.

Une loge gardien d'une superficie de 20.70 m² bien équipé, on y trouve une pièce pour le groupe électrogène ainsi une partie couverte en ternit et réservé au parking s'étend du coin nord est à l'ouest.

L'immeuble est couvert en béton armé, les murs sont peints et lisses, le sol est en carrelage ordinaire, les portes et les fenêtres sont en bois ordinaires excepté une façade en aluminium et les trois sont en ciment, il est équipé de tous les services publics et généralement l'immeuble est en état moyen puisqu'il nécessite quelques travaux d'entretien suite à l'abandon.

Mise à prix : (2.574.000.000) après la réduction du prix du 40%.

La date et lieu de la vente : lundi le 4/11/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X01296VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Société tunisienne de recouvrement des créances SA, RNE 719413J, sise au 52 avenue Habib Bourguiba immeuble STB, AFRICA 1001 Tunis représentée par son représentant légal domicile élu étude Maître Adel Atitallah rue Salem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Ahmed Ben Amor CIN 03410194 demeurant à Ghizen Houmet Essouk Djerba gouvernorat de Médenine.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «omarité» objet du TF n°8476 Médenine d'une contenance de 5101m² consistant en un terrain sur lequel est édifié une unité hôtelière «hôtel bavaria» sis à sidi Smail Ghizen délégation Houmet Essouk Djerba au sud de voie publique reliant essouk et la zone touristique.

L'immeuble est entouré par une clôture des cotés est sud et ouest, il est délimité du coté sud par une palissade précédant la parcelle 109 d'une part et par la parcelle n°110 de l'autre part en dehors de la déviation par une clôture précédente la parcelle 99.

Du coté est d'où la déviation un mur avançant la parcelle 103 et en dehors de la déviation la parcelle 110.

Du coté nord d'où la déviation par une clôture précédant la voie publique reliant "houmet essouk" et la zone touristique et en dehors de la déviation une séparation fictive précédant la parcelle 102.

Du coté ouest d'où la déviation par une ligne de séparation fictive suivie par la parcelle 102 et en dehors la déviation par la parcelle n°135.

L'hôtel est fermé depuis des années il contient des bâtiments édifiés dans le retrait légal estimé à 100 mètres.

La première construction sise au coté est constituée d'un rez-de-chaussée, un restaurant, une salle d'eau, une cuisine, un bloc administratif, un escalier, 14 chambres équipées chacune d'une salle de bain, 3 chambres double dans chacune est dotée d'une salle d'eau, et, salle de bain, un bureau, un couloir, 2 salles d'eau.

Le premier étage compte 14 chambres équipées chacune de salle de bain, 2 chambres sans salle de bain, une armoire électrique et une pièce réservé aux équipements d'extinction d'incendie.

La deuxième construction située au coté ouest de l'immeuble elle est composée d'un sous sol contenant un entrepôt, une cuisine et une salle d'eau un rez-de-chaussée contenant 2 chambres à coucher, 4 chambres double, une salle de bain, une salle d'eau et un centre de ménage et de physiothérapie.

La 3ème construction située au nord de la 2ème construction est composée d'un sous sol contenant une salle de jeux, d'un rez-de-chaussée où en trouve une cuisine, une salle d'eau, un magasin, un bar, un café et une pizzeria et d'un premier étage contenant un salon de thé et une chambre pour les ouvriers.

L'immeuble est doté d'une piscine de 14.20 mètres de longueur, de 7.11 de largeur.

Mise à prix : (1.024.752.000) après la réduction du prix de 40%

La date et lieu de la vente : lundi le 4/11/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Médenine.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Médenine où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X01297VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le saisissant : Kamis Ben Khlifa Atoun, travailleur à l'étranger, son domicile élu chez son avocat Maître Ismail Ben Messaoud, dont le cabinet est sis au 3 Rue Patrice Lumumba, immeuble Sfax city 6ème étage, Sfax.

Le saisi : Chiheb Ben Ahmed Yaich, employé de banque, demeurant Route de Gremda, Km 7, chez Lassâad Zouari, Sfax titulaire de la carte d'identité nationale n°01166261.

L'avocat poursuivant : Maître Ismail Ben Messaoud, Avocat à la cour, 3 Rue Patrice Lumumba, immeuble Sfax city, 6ème étage bureau 37, Sfax.

l'immeuble saisi : la totalité de la propriété sise à Sfax, route de Kermada, Km 7, en bordure d'une rue, objet du titre foncier n°62663 Sfax, dénommé «Chiraz», constitué d'un terrain à usage d'habitation d'une superficie de 754 m² sur lequel est édifiée une villa moderne d'environ 285 m² comprenant cinq chambres, une douche, une cuisine, une salle de bain équipée, un salon et un dépôt d'une superficie de 47 m², l'immeuble est borné de l'est par la rue El Wedd, au sud par Habib Yaich au nord les héritiers d'Ahmed Yaich, et à l'ouest par Mounir Guirat.

Mise à prix : la surenchère se fera sur la base du prix de départ fixé à cinq cent vingt mille dinars (520 000,000 DT), auquel s'ajoutent les frais.

Date et lieu de l'adjudication : la vente aura lieu le mercredi six (6) novembre (11) deux mille vingt-quatre (2024) à partir de 9h, à la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Sfax 2, situé à la Zone 3, Rue 4 Ahmed Aloulou, près de la succursale de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, à Sfax.

Visite de l'immeuble : le bien immobilier à vendre peut être visité chaque jour pendant les heures de travail, le cahier des charges peut être consulté auprès du greffe des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 ou en contactant l'avocat chargé de la procédure, dont le bureau est situé au 3, Rue Patrice Lumumba, Immeuble Sfax City, 6ème étage, bureau n°37.

Les enchères ne seront acceptées que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir déposé au moins un tiers du prix de départ à la Caisse des Dépôts et consignations ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers souhaitant participer à l'enchère doivent présenter une autorisation du gouverneur.

2024X01304VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble non enregistré

Etude de Maître Eliheouel Mohamed Elkouni

Avocat à la cour

Bureau 23 immeuble Essid - Route Tataouine Médenine

MF : W/1163396

1- Créancier poursuivant :

Habib Ben Mabrouk Mcharek, retraité, demeurant à Hassi Jerbi Zarzis, gouvernorat de Médenine, domicile élu au bureau de son avocat maître Eliheouel Mohamed Elkouni avocat à la cour, Médenine.

- En sa qualité de saisissant.

2- Débiteur saisi :

Mohamed Ben Ali Mcharek, sa profession le travail, demeurant à Hassi Jerbi Zarzis, gouvernorat de Médenine.

-En sa qualité de saisi.

3- Immeuble saisi :

Il s'agit d'un terrain situé en face du poste de police à Hassi Jerbi, Zarzis, gouvernorat de Médenine ouvrant sur la route principale de Djerba clôturé par un mur sur les quatre cotés

contenant une ancienne maison constituée de deux parties la première presque en ruine avec un plafond en bois, la deuxième est elle-même devisée en deux parties dont la première son plafond en dalle béton et l'autre son plafond est en coupole (camr). Ces deux plafonds ont besoin d'être rénovés.

La maison susmentionnée se compose de deux chambres dont le plafond est en coupole, une chambre dont le plafond est avec ancien bols, deux chambres avec plafond en dalle béton, deux toilettes dont le plafond est en dalle béton et deux petits couloirs avec un petit espace au milieu sans plafond.

Ledit terrain est limité par :

- Au sud : Hédi ben Mabrouk au long de 10,50 m d'un coté et dans un autre une piste ensuite une propriété de l'autrui au long de 5,15 m.

- A l'est : Propriété de Kameleddine Mcharek au long de 20,70 m.

- Au nord : Propriété de Tawfik Mcharek d'un coté au long de 6,70 m, ensuite inclinaison vers le nord au long de 9,65 m, puis l'entrée liant ledit terrain à la route principale entre Djerba et Zarzis au long de 5,60 m.

- A l'ouest : Propriété de Hédi ben Mabrouk Mcharek au long de 17,39 m ensuite inclinaison vers l'ouest au long de 02,56m, puis se poursuivant vers le sud au long de 15,19 m.

La surface totale du terrain est de 366 m².

La mise à prix de l'immeuble saisi est fixée à soixante dix huit mille et soixante dinars (78.060.000) d'après l'estimation faite par l'expert à Médenine.

Mr. Aymen Latrach selon son rapport daté le 6/9/2023 en vertu de l'ordonnance sur requête n°178691 rendue par le président du tribunal de première instance de Médenine le 02 Août 2023.

3- Le tribunal et l'audience d'adjudication :

L'adjudication de l'ensemble de l'immeuble saisi aura lieu le lundi 4/11/2024 à partir de 9 h devant la chambre de vente immobilière au tribunal de première instance de Médenine.

4- La visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble est possible pendant les horaires de travail.

NB : les étrangers ne peuvent participer à l'adjudication qu'après l'obtention d'une autorisation de la part de monsieur le Gouverneur de la région.

Pour pouvoir participer à l'adjudication il faut consigner le tiers de la mise à prix.

La consultation de cahier de charge est possible au greffe du tribunal de première instance de Médenine, ainsi qu'au bureau de l'avocat poursuivant.

2024402470VEPA1

Vente aux enchères publiques (Adjudication judiciaire)

1- Le demandeur à la licitation :

La banque nationale de Qatar - société anonyme - dont le siège social est à Tunis - rue cité de sciences. Identifiant unique à la RNE 014247W.

2- Le défendeur à la licitation : Monsieur kadi Adel Demeurant à 28 avenue Hédi shaker Tataouine.

3- Avocat poursuivant : Maître Ahmed TEMTEM, 2 Bis rue d'argentine Immeuble Argentina - 2ème étage Bureau 4, le Belvédère Tunis M.F n°1470605X.

4- L'immeuble objet de la licitation : le bien immeuble objet de la licitation est le titre foncier n°12023 Tataouine cité à abbesse consiste à une parcelle de terrain rectangulaire d'une superficie de 1394 m² entre la route liant Tataouine nord et Tataouine ville coté est de la route nationale n°19 qui se compose d'un local couvert par la tôle métallique d'une superficie de 450 m² et quelques bureaux et une salle d'eau et des ateliers en dure d'une superficie de 100 m² clôturée par un mur de 5 m d'hauteur et 150 m de longueur avec une porte métallique.

5- Mise à prix : Un million quatre-vingt-seize mille six cent vingt dinars (1.096.620,000d)

6- Date et lieu de la vente : la vente aura lieu à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tataouine le lundi 4/11/2024, à partir de 9 heures du matin.

7- Visite : la participation à l'adjudication se fera par l'intermédiaire d'un avocat après la consignation du 1/3 du montant de la mise à prix.

Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de l'autorité concernée.

Pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant et pour consulter le cahier des charges l'intéressé doit se rendre au greffe du tribunal de 1ère instance de Tataouine où il est déposé.

2024402482VEPA1

Vente d'un fonds de commerce aux enchères publiques

Par l'intermédiaire de l'huissier de justice Me. Thouraya ben Mansour sis à l'immeuble dimassi. Avenue Hédi Cheker Nabeul.

En vertu de l'ordonnance sur requête n°32048 datée du 11/9/2019 et de jugement civil n°157 en date du 10/4/2023 décidant la vente du fonds de commerce appartenant à M. Faycel ben Mansour demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Grombalia et confirmé par le jugement de la cour d'appel du 19/12/2023 n°39310.

Désignation du fonds de commerce, une crémerie appelée «malbanat yousra» sis à l'avenue Habib Bourguiba Grombalia ID 0569134T, et composé de sa clientèle et notoriété et nom commercial et des éléments matériels composé de 3 comptoirs et 2 contenants de lait et un réfrigérateur d'exposition et 2 chaises.

Le loyer du local s'élève à 510 DT.

La mise à prix est de trente sept mille et trois cents sept Dinars et 920 millimes (37307.920DT).

Tout intéressé peut visiter le fonds de commerce saisi aux heures de travail sans condition particulière, le cahier des charges est déposé au cabinet de l'huissier notaire

Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix comptant ou par un chèque certifié auprès de l'huissier notaire chargé de la vente.

2024402489VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie Immobilière Cabinet

Maître Rhouma Mohamed

Avocat Avenue Bechir B Fadhel Menzel Temime Nabeul

Partie poursuivante :

M. Zohra, Mohamed, Adel, Hayet fils Daoued B Mansour demeurant à Kélibia.

Partie saisie :

M. Saleh b Daoued B Mansour, CIN n°0626509, demeurant à la rue Kairouan Kélibia.

Avocat poursuivant :

Maître Rhouma Mohamed avenue Bechir B Fadhel Menzel Temime Nabeul; MF : 1515021 Y.

Propriété saisie : la totalité de la propriété non enregistrée de superficie de 222 mk, sise à la rue Kairouan Kélibia et qui consiste en une maison d'habitation.

Mise à prix : cent cinquante et un mille quatre cent trente-sept dinars, 574 millimes (151.437,574 D).

Date et lieu de vente : Lundi 4 novembre 2024 (4/11/2024) à 9h du matin à la salle des criées au Tribunal de première instance de Nabeul.

Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et les étrangers doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus de renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Nabeul ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2024402513VEPA1

Avis aux créanciers

Avis d'Appel d'Offres

Après réduction du prix initial, dans le cadre de la faillite

De la société SOTRAPOC, SARL

Capital social : 852500 DT

Siège social : Rte Zeramdine, Km 3 Jemmel

Identifiant Unique : 0039203Q

Conformément à la décision du tribunal de première instance de Sousse1 n°177 rendue le 30/9/2024, le syndic de la faillite de la société "SOTRAPOC" Ridha BELAID lance un appel d'offres pour la vente de l'unité de production de la société SOTRAPOC, en faillite, en lot unique, sachant que la mise à prix est réduite d'un taux de 36% du prix initial.

Tout intéressé, est invité à retirer le cahier des charges du bureau du syndic de la faillite sise à l'Avenue 1er Juin, Kalaa Kebira, contre le paiement de la somme de 200 DT.

Les offres doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée sous plis fermé et recommandé ou déposé directement au nom du syndic de faillite Ridha Belaid avec la mention «appel d'offres à ne pas ouvrir» et ce au plus tard le 8 novembre 2024 (8/11/2024). Pour plus de renseignements, appeler au numéro 98 409 208.

2024S01292VEPA2

Ouverture des procédures de règlement judiciaire

Société "EL AROUI" - SUARL

Rue Abderahmen Ibn Aouf Cité Erriadh Sousse 4023

RC : B095902016

IU : 1433297X

CNSS n° : 568311-85

Faisant suite au jugement rendu par la Chambre Commerciale du Tribunal de Première Instance de Sousse le 8/7/2024 dans l'affaire n°235/36, le Tribunal de Première Instance a décidé d'autoriser la société à poursuivre son activité de manière autonome, à conserver tous les emplois, et approuver le programme de sauvetage conformément au rapport complémentaire préparé par l'administrateur judiciaire, M. Laarif Sadok.

- Nomination de Mr Laarif Sadok comme observateur des travaux de mise en œuvre sous la supervision de la juge commissaire, Mme Nadia Lili,

- Autorisation d'inscrire le contenu de ce jugement au Registre National des entreprises et de le publier au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024S01301VEPA2

Nomination de liquidateur judiciaire

En vertu du jugement daté le 14/4/2021 émis par le tribunal de première instance de Tunis, il a été décidé la liquidation de l'association article 19 a ces fins la nomination de Mr Aifa Badreddine en qualité de liquidateur judiciaire.

Ceci dit les éventuels créanciers sont invités à déposer leurs créances entre les mains du liquidateur judiciaire et ce dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis à la rue Abou Bakr El-Boukri -Immeuble L'uxor 2 - Etage 3 - Bureau B 3.5, Montplaisir - Tunis.

2024402491VEPA2

Nomination de liquidateur judiciaire

En vertu du jugement daté le 11/7/2019 émis par le tribunal de première instance de Tunis, il a été décidé la liquidation de l'association des employés de la chambre comptable a ces fins la nomination de Mr Aifa Badreddine en qualité de liquidateur judiciaire

Ceci dit les éventuels créanciers sont invités à déposer leurs créances entre les mains du liquidateur judiciaire et ce dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis à la rue Abou Bakr El-Boukri - Immeuble L'uxor 2 - Etage 3 - Bureau B 3.5, Montplaisir - Tunis.

2024402492VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société TUNIS CENTER S.A

Au capital de 10 000 000 dinars

Siège social : 4, Rue de Grèce 1000 Tunis

Identifiant Unique : 0033245A

CNSS : 220915-46

Messieurs les actionnaires de la Société Tunis Center S.A sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 7 novembre 2024 à 10h du matin au siège de la société, 4 rue de Grèce - 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation de la proposition du Conseil d'Administration pour l'introduction en bourse des valeurs mobilières de Tunis des actions de la société à travers une OPV portant sur 20% au minimum.

2- Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2024T00965SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société SANDERS TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 5 000 000 Dinars

Siège social : Route de Mateur Km 27 - 1134 Chaouat - Manouba

Identifiant Unique (RNE) : 1150566 C

Messieurs les actionnaires de la Société SANDERS TUNISIE S.A sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 8 novembre 2024 à 10 heures au siège social de la société sis à Route de Mateur Km 27 - 1134 Chaouat - Manouba, et ce à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1- Changement de la dénomination sociale.

2- Modifications corrélatives et mise à jour des statuts.

3- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Tous les documents relatifs à la dite assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège ci-haut mentionné.

2024R02536SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2023

Economie du Nord : Exp. - Imp.

Société Régionale du Commerce Gouvernorat de Béja

Société anonyme

Au capital de : 4302.180 DT

Siège social : 2 avenue Habib Thameur 9000 Béja

R.C : B149691996

M.F 03376 V P M 000

N° CNSS : 02772883-00

Il est porté à la connaissance des actionnaires que l'assemblée générale ordinaire 2023 aura lieu le mercredi 13 novembre 2024 au siège de la société sis 2 rue Habib Thamer Béja à partir de 10 h du matin pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport moral 2023
- Lecture du rapport financier 2023
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes
- Approbation des rapports
- Quitus aux administrateurs.
- Nomination du représentant de la société pour les AGO de SEN Distribution.
- Divers points.

Cet avis tient de convocation pour tous les actionnaires.

Tout actionnaire qui voudrait s'informer des documents de l'A.G.O pourra contacter l'administration au cours des heures de travail.

2024R02541SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Groupe de Formation et d'Ingénierie (G.F.I)

SA au capital de 2.034.880,000 Dinars

Siège social : Rue de lac Constance, Immeuble Carthage center, Centre d'Affaire Regus, Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1050246G

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Groupe de Formation et d'Ingénierie (G.F.I) sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 15 Novembre 2024 à 10 heures du matin au siège de l'ATD SICAR Rue Lac Léman - 1053 Les Berges du Lac - Résidence Regency Bloc A - 2ème étage et à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation des états financiers de l'exercice 2023 du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes;
- Approbation du rapport établi par le conseil et des états financiers pour l'exercice 2023,
- Approbation s'il y a lieu des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- Quitus aux membres du conseil d'administration.
- Affectation des résultats pour l'année 2023 ;
- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil pour l'année 2023.
- Pouvoirs pour formalités.

2024S01310SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Clôture de la liquidation

Société «Les filatures de Hajeb El Ayoun» en liquidation Zone Industrielle Sidi Daoud La Marsa

Société anonyme

Au capital social 7.475.000 Dinars

IU : 306937 P

les actionnaires de la Société "Les filatures de Hajeb El Ayoun" en liquidation, sont convoqués en A.G.O le vendredi 15 novembre 2024 à 10 h du matin au bureau du liquidateur de la société, sis au 92 rue 8600 Charguia 1 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport moral et financier du liquidateur au 31 octobre 2024.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des comptes.

3. Clôture de la liquidation et quitus au liquidateur et au comité de suivi.

4. Divers.

2024402400SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société "Le Rocher du Cap"

Société anonyme

Au capital de 1.200.000 Dinars

Siège social : Z.I de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

IU : 1696861 M

Messieurs les actionnaires de la Société "Le Rocher du Cap", sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 24 octobre 2024 à 9H à son siège social, sis à la Zone Industrielle de Ksar Said 2086 Douar Hicher, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital de 1.200.000 à 1.600.000 Dinars.
- Fixation des modalités de l'augmentation de capital.

- Modification de l'article 7 des statuts.

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2024402476SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BRICORAMA TUNISIE

Société anonyme en Liquidation

IU : N°999538D

Immeuble AL KARAMA HOLDING Rue du Lac d'Annecy Passage du Lac Malawi - Les Berges du Lac Tunis 1053

Le Liquidateur de Bricorama Tunisie invite les actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le jeudi 7 novembre 2024 à 14 heures, au siège social sis Immeuble AL KARAMA HOLDING Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi - Les Berges du Lac Tunis 1053 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire.

2. Examen et approbation des rapports de gestion des exercices 2019, 2020 et 2021

3. Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers 2019, 2020 et 2021.

4. Approbation des Etats financiers des exercices 2019,2020 et 2021.

5. Affectation des résultats des exercices 2019, 2020 et 2021.

6. Quitus au titre des exercices 2019, 2020 et 2021.

7. Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024

8. Examen du rapport d'avancement des travaux de liquidation de la société.

9. Pouvoirs.

2024402478SANB3

Convocation

Société Industries Mécaniques Maghrébines "I.M.M"

Société anonyme

Au capital de 51.000.000 DT

Siège social : Rue de l'artisanat, Zone Industrielle Charguia II - Ariana - B.P 189

Identifiant unique RNE : 0014159X

Les actionnaires de la société Industries Mécaniques Maghrébines «I.M.M» -S.A- sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra le 21 octobre 2024 à 10 heures au siège de la société sis à la Rue de l'artisanat, Zone industrielle Charguia II. Ariana et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports du conseil d'administration à l'assemblée relatifs à l'exercice 2023.

2- Lecture des rapports (Général et spécial) du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

3- Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

4- Quitus aux administrateurs

5- Affectation des résultats de à l'exercice 2023.

6- Nomination du commissaire aux comptes

7- Délégation de pouvoirs

8- Mesures légales de publicités

9- Questions diverses.

2024402479SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

TECHNO-LOGIKA

Société anonyme

Au capital de 1 283 100 Dinars

Siège social : Avenue Fattouma Bourguiba, résidence Tej Ezzahra, bureau n°23 la Soukra

Identifiant Unique : 0961537B

Messieurs les actionnaires de la société TECHNO-LOGIKA sont invités à l'Assemblée Générale extraordinaire qui aura lieu le 6 novembre 2024 à 10 heures au bureau de la société ATD SICAR sis à la Rue Lac Léman, résidence Regency Bloc A 2ème étage en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation.

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation de capital et à la suppression du droit préférentiel de souscription.

3. Augmentation de capital social et suppression du droit préférentiel de souscription

4. Modification corrélative des statuts

5. Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités légales.

2024402480SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TOURISTIQUE LES JARDINS D'EDEN "SA"

SA au capital de 1.200.000 dinars

MF / IU : 0906443K

Siège social : Zone Touristique Cap Gammarth La Marsa 2070

Messieurs les actionnaires de la société S.T.J.E. sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le 01 Novembre 2024, à 10H au siège social de la société sis à la Zone Touristique Cap Gammarth LA Marsa 2070, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers des exercices 2022 et 2023

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société durant l'exercice 2022 et 2023

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif aux exercices 2022 et 2023

- Approbation des états financiers clos le 31.12.2022 et 31.12.2023

- Affectation du résultat des exercices 2022 et 2023

- Répartition des actions suite au décès de M. Christian PICO

- Renouvellement mandats des administrateurs

- Renouvellement mandat commissaire aux comptes

- Approbation des conventions règlementées

- Quitus aux administrateurs

- Questions diverses

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités requises par la loi.

2024402490SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société TUNIPA S.A

Société anonyme

Au capital de 1 130 000 DT

Siège social : 7, Rue 8002 Montplaisir - Immeuble safsaf - Porte B App B 1-8 Tunis

Identifiant unique : 0963408 B

Les Actionnaires de la société TUNIPA S.A sont convoqués à l'assemblée ordinaire qui se tiendra le Jeudi 7 Novembre 2024 à partir de 10h du matin au : 17 Rue du Lac Turkina, les Berges du Lac 1, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement mode et délai de convocation de l'assemblée générale ordinaire ayant statuer sur l'exercice 2023

2- Lecture et Approbation du rapport de gestion présenté par le conseil d'administration sur l'exercice 2023

3- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et Approbation des états financiers relatif à l'exercice 2023

4- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2023, et Approbation des conventions et opérations rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales

5- Affectation des résultats

6- Quitus aux administrateurs

7- Renouvellement du mandat des administrateurs

8- Nomination d'un commissaire aux comptes

9- Pouvoirs pour formalités.

2024402494SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

STPM S-A

SOCIETE TRAD DES PRODUITS DE LA MER

ID : 0492580S

Capital : 4858130 dinars

Port de Pêche La Goulette Tunis 1060

Monsieur le président directeur général Mohamed el Abed Trad a le plaisir de convoquer tous les actionnaires de la «société trad des produits de la mer» pour participer à l'assemblée générale extraordinaire le mardi 5/11/2024 au siège de la société «port de pêche la Goulette - Tunis» à 09h 00mn du matin pour trancher sur l'ordre du jour suivant :

1- Décision à prendre relatif à l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2024402496SANB3

Sociétés communautaires

Assemblée générale extraordinaire

La société citoyenne locale d'investissement et d'aménagement des secteurs sableurs à Chebika Kairouan informe les participants que la réunion extraordinaire de la société sera tenue le 17/10/2024 à 10 h du matin au local de l'entreprise pour la discussion des points suivants :

- Changement le nom de la société.

- Changement d'activité

- Numéro de téléphone : 98379215.

2024S01306SODB3

Convocation à l'assemblée générale constitutive de la société communautaire locale de développement des métiers artisanats de Sahline

Conformément au :

- Décret n° 15 du 20 mars 2022 concernant les sociétés communautaires

- Et l'arrêté présidentiel n° 498 du 19 mai 2022 concernant la validation des deux statuts des sociétés communautaires.

Le 26 octobre 2024 à partir de 9h dans la salle des réunions à la délégation Sahline sous la supervision de l'autorité locale et régionale.

Selon l'ordre du jour suivant :

- L'invitation des participants à se réunir pour la première fois.

- Ratification du statut.

- Election des membres du conseil d'administration.

- Détermination des contributions en natures le cas échéant.

- Nomination d'un contrôleur des dépenses.

- Délibération du capital sociétal.

- Raison sociale de la société locale civile de développement des métiers artisanats de Sahline : 51 ELMANDRA - Route Monastir, Sahline 5012 - Tél : 73525520.

2024S01309SODB3

Autres sociétés

Convocation

SOCIETE MUTUELLE DE BASE DES SERVICES AGRICOLES EZDIHAR BEKALTA

Le président de la SMBSA Ezdihar à Békalta porte à la connaissance de tous les adhérents que l'assemblée générale ordinaire électorale des exercices 2020*2021/2021*2022/2022*2023 aura lieu le mardi 5/11/2024 à 9 h au local de la société et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports moral et financier relatifs aux exercices 2020*2021/2021-2022/2022*2023

2- Lecture des rapports du commissaire au compte relatifs aux exercices 2020*2021/2021*2022/2022*2023

3- Discussion et approbation des rapports

4- Mise à jour de la liste des adhérents

5- Offre de vente du terrain sis à cité Snit

6- Nomination du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2024/2025/2026

7- Renouvellement des membres du conseil d'administration

Le dépôt des candidatures pour le conseil d'administration sera par lettre recommandée avec accusée de réception, du 01/10/2024 au 10/10/2024.

Tout adhérent ayant un empêchement, peut donner une procuration à un autre adhérent pour le représenter à l'assemblée, chaque adhérent n'a le droit qu'en 2 procurations.

Tous les adhérents sont informés que tous les documents et les rapports sont mis à leurs dispositions au siège social de la société à partir du 31/10/2024.

Cet avis est considéré comme une convocation personnelle pour tous les adhérents pour assister à cette assemblée.

N.B : En cas de ne pas atteindre le quorum, l'assemblée générale sera reporté à la date du 21 novembre 2024.

2024S01300SODB3

Constitution d'un groupement de développement

Dénomination : Ennaser Bottoumet

Objectif : Protection des ressources du périmètre d'intervention, la rationalisation de leur utilisation et l'entretien des équipements.

Siège : Rabta - Ben Aoun

Corps :

- Président : Boubaker Rabhi

- Trésorière : Ratiba Salhi.

2024X01305APSF1

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Mr Wislati Ali a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°13437 en date du 8 août 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à NASRALLAH du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de NASRALLAH. Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de NASRALLAH ou le premier délégué chargé de gérer les affaires du gouvernorat de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Mr Sidawi Kadem a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°13782 en date du 16 Août 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'expansion d'une huilerie sise à la route de Kasaat Km4 Bouhajla du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de Bouhajla. Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Bouhajla ou le premier délégué chargé de gérer les affaires du gouvernorat de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Mr Romdhani Abd El Karim a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°12761 en date du 29 Juillet 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à Biir Msikine - Bouhajla du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de Bouhajla Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Bouhajla ou le premier délégué chargé de gérer les affaires du gouvernorat de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Monsieur Khlifa Ben Alhajd Khlifa titulaire de la C.I.N 08445883 situé à Mourdine Msaken Sousse, du gouvernorat de Sousse, a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Sousse sous le n°17166 en date du 14 août 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une Huilerie située à la zone Al Hinya Kalaa Kbira, délégation Kalaâ Kbira, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation de Kalaa Kbira.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sousse ou le délégué de Kalaâ Kbira, dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion de cet avis.

Le public est informé que Mr Hamdi Lotfi a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°15674 en date du 16 septembre 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à Sirdiana Sbikha du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Sbikha ou le gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Monsieur Nabil Ben Hssine agissant pour le compte de la Société "Zaytounati Moderne" a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Mahdia le 10/7/2024 sous le n°12101/19 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé en 2éme catégorie consistant en une Huilerie située à el Mlehma - Boumerdes délégation de Boumerdes et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège du Gouvernorat de Mahdia ou au siège de délégation de Boumerdes ou au siège de la Municipalité de Boumerdes.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs Le Gouverneur de Mahdia ou Le Président de la Municipalité de Boumerdes ou Le Délégué de Boumerdes dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Monsieur Mokhtar Jemai agissant pour le compte de la Société Jemai Agricole, a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de Gabès sous le n°2127/205 en date du 27 Août 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une Huilerie située à Zograta municipalité de Menzel Habib délégation de Menzel Habib conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés au siège du Gouvernorat de Gabès ou au siège de la municipalité de Menzel Habib.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'installation et l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le Gouverneur de Gabès ou le délégué de Menzel Habib ou le secrétaire général de la municipalité de Menzel Habib dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Monsieur Abdelhamid Ismail agissant pour le compte de la Société "frères ismail d'huile super" a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Mahdia le 28 juin 2024 sous le n°11329/19 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé en 2ème catégorie consistant en une Huilerie située à la route ezzrabna -el jem délégation d'el jem et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège du Gouvernorat de Mahdia ou au siège de délégation d'el jem ou au siège de la Municipalité d'el jem.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs Le Gouverneur de Mahdia ou Le Président de la Municipalité d'el jem ou Le Délégué d'el jem dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que la société LAGHA FRERES BIOLIVA dont le siège social est situé à la Route Beni Khalled Boujrida Korba a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Nabeul sous le n° 20453 en date du 23/8/2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une huilerie située à La Route Beni Khalled Boujrida Korba conformément aux plans annexés qui peuvent être consultés au siège du gouvernorat de Nabeul.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement du dit projet seront reçues par la gouverneur de Nabeul ou le président de la municipalité de KORBA ou le délégué de KORBA dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Il est porté à la connaissance du public que Monsieur Rachid Khalifa a présenté une demande enregistrée au Siège du Gouvernorat de Mahdia le 5 juin 2024 sous le n°10163/19 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé 2ème catégorie consistant en une Huilerie située à Mharza Gharbia délégation de Hbira et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée pouvant être consultés au siège du Gouvernorat de Mahdia, au siège de la délégation de Hbira ou au siège de la Municipalité de Hbira.

Toutes personnes ayant des réclamations ou des observations concernant l'exploitation de l'établissement projeté peuvent être présentés à Messieurs Le Gouverneur de Mahdia, Le Président de la Municipalité de Hbira ou Le Délégué de Hbira dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Mr Mohamed Yassine Werghi, Titulaire de la CIN n°08390626 délivrée le 11/6/2001 annonce la perte de titre de propriété n°96470 du titre foncier n°66721 Bizerte sis à Abass Hached Bizerte.

2024R02545DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Sondes Bent Rachid Ben Mahmoud Siala avise le public qu'elle possède la moitié indivise d'une boutique de surface 21 m² sise à la rue Ibn Khaldoun n°5 ville traditionnelle Sfax limitée au sud par une rue à l'est Nouri au nord Khemakhem à l'ouest Rachid Boughacha suivant un contrat de donation daté le 26 juillet 2009 dressé par les notaires Houcine Torki et Malek Torki.

Que son titre de propriété est perdu et qu'elle désire se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau de Maître Turki Malek rue Slim Charfi n°14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de trente jours.

2024X01298DIVD2